

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

06. Gestion Urbaine et Sociale de Proximité du quartier de Plaisance – Election des membres au comité de pilotage

Monsieur le Maire rapporte :

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) se déploie sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis 2002. Elle propose une démarche

innovante d'amélioration du cadre de vie, en structurant le partenariat local autour d'objectifs partagés et participe au processus de qualification des quartiers.

Elle repose sur des principes communs et des engagements réciproques entre partenaires : Villes, Nantes Métropole, Bailleurs sociaux, État.

Ces principes et ces engagements sont inscrits dans une convention-cadre signée le 18 novembre 2015 et engageant les partenaires jusqu'au 31 décembre 2020. Cette convention fixe le cadre général de la GUSP sur le territoire de Nantes Métropole.

Son article 5 définit le périmètre d'intervention de La GUSP : les Quartiers Politique de la Ville (QPV) définis légalement par l'Etat (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014) doivent être couverts par une démarche de GUSP. A ce titre, le quartier de Plaisance figure parmi les territoires cible.

La convention cadre prévoit également une déclinaison opérationnelle sur chaque territoire à travers la définition et la mise en œuvre de conventions d'exécution locales. La Ville d'Orvault est engagée avec ses partenaires sur une démarche de GUSP depuis 2010.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ELIT**, après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :

- Monsieur Jean-Sébastien GUITTON
- Monsieur Lionel AUDION
- Madame Emmanuelle RENAUD
- Monsieur Guillaume GUERINEAU
- Monsieur Bernard PAUGAM
- Monsieur Francis WETTA
- Monsieur Jean-Jacques DERRIEN

en qualité de membres du comité de pilotage.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 SEP. 2020

Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 septembre 2020

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE